

Rénovation des modalités d'examen des épreuves moto

Présentation aux OS

Le 10 mai 2019

Présents

Pour l'administration :

D.S.R. :

BRCPE :
Frédéric GILLODES
Sania BOUSOUKA
Céline JALLET

Pour le SANEER :

Martine FOLTZER, SGA
Olivier MACHELE, SN

Une délégation de l'UNSA-SANEER a été reçue ce jour par le bureau de la réglementation du permis de conduire et de l'organisation des examens (BRPCE) afin d'assister à une présentation des travaux de rénovation des épreuves du permis de conduire du groupe A.

La matinée a fait l'objet d'une démonstration dynamique de l'épreuve hors-circulation sur le circuit Carole (Seine-Saint-Denis). Nous avons pu voir les évolutions du parcours « tout-en-un » par rapport aux parcours actuels (voir actualité du 20 mars 2019). Lors de cette présentation, nous avons rencontré deux des IPCSR du groupe de travail qui ont oeuvré sur cette nouvelle épreuve moto et nous leur avons soumis nos interrogations. Mme BOUSOUKA nous a assuré que des réponses nous seraient apportées durant l'après-midi.

En début d'après-midi, nous avons rendez-vous dans les locaux de la DSR afin d'échanger sur l'épreuve présentée le matin et sur l'épreuve en circulation.

L'épreuve HC

En préambule, M. GILLODES nous indique que le passage de l'épreuve « hors-circulation » est plus courte même lorsque le candidat doit réaliser un deuxième essai.

Il a souhaité nous donner quelques informations concernant le matériel utilisé.

Des cônes de couleurs différentes seront mis en place au niveau des zones d'arrêt afin de bien démarquer celles-ci. Ces dernières pourraient être matérialisées avec des cônes de couleur verte.

Le SANEER s'interroge sur le positionnement des piquets métalliques proches de la zone d'arrêt de l'évitement. L'utilisation de piquets plastique serait plus sécuritaire pour les candidats en cas de chute dans cette zone.

M. GILLODES nous informe qu'il est envisagé d'utiliser des piquets en plastique de type PL en lieu et place des piquets métalliques.

Une modification des marquages sera à effectuer, notamment au niveau de l'implantation des cônes et des piquets, mais aussi par l'ajout de deux lignes de rives délimitant le demi-tour avec passager.

Le SANEER souhaite qu'une ligne supplémentaire, au demi-tour avec passager, soit matérialisée pour délimiter la zone d'évolution et éviter les dérives possibles (voir pièce-jointe).

Pour Mme BOUSOUKA, l'ajout d'une nouvelle ligne ne pourra pas être réalisé sur tous les centres d'examens du fait de leurs spécificités (utilisation de la voir publique comme piste d'examen!)

Nous lui indiquons que l'ajout de deux cônes au début de piste pourrait être opportun pour délimiter ce demi-tour (à l'instar des deux cônes du demi-tour actuel à allure plus élevée). Nous attirons l'attention de nos interlocuteurs sur le fait de verrouiller également le demi-tour du point 4 par la mise en place d'une ligne discontinue aux extrémités des deux lignes de rive pour éviter que les candidats ne soient tentés d'aller au-delà de cette zone pour faire leur demi-tour et de ce fait sortir de la piste, puisque la zone ne serait plus limitée.

M. GILLODES est assez sceptique sur l'ajout de cette ligne, car il ne pense pas que le candidat ait assez de place pour évoluer sereinement et il souhaite éviter autant que faire se peut l'ajout de nouveaux marquages.

Nous lui indiquons que nous avons demandé à l'IPCSR du groupe de travail d'expérimenter cette proposition, lors de la démonstration de la matinée. Dans tous les cas, même en rajoutant cette ligne, les candidats ont assez de place pour effectuer ce demi-tour.

M. GILLODES indique que des tests seront effectués dans les prochaines semaines pour vérifier la pertinence ou non de notre demande. Ensuite, il a abordé certains points de l'évaluation sur différentes zones d'évolution du nouveau plateau.

Notre compte-rendu ne peut entrer plus dans le détail de la procédure d'évaluation car elle n'est ni finalisée, ni validée et est appelée à évoluer. Néanmoins, nous pouvons vous informer que pour l'exercice hors circulation :

- L'évaluation de la qualité de freinage fera son retour (en cas de décollage de la roue arrière lors de celui-ci),
- Le candidat pourra poser deux pieds durant l'exercice plateau (toute erreur supplémentaire sera comptabilisée),
- La reconnaissance sur fiche ne se fera plus, l'accompagnateur s'il est volontaire pourra faire une reconnaissance sur la moto, à allure réduite, afin de montrer aux candidats le parcours d'examen, l'IPCSR répondra aux éventuelles questions des candidats,
- Un tutoriel vidéo sera disponible sur le site de la sécurité routière pour les candidats,
- Il n'y aura plus d'épreuve de maniabilité sans l'aide du moteur (poussette) lors du HC, ni les vérifications.

L'épreuve en circulation

M. GILLODES nous explique les modifications concernant l'épreuve en circulation. Au cours de l'épreuve et à l'initiative de l'IPCSR, le candidat devra pousser sa moto sans l'aide du moteur sur 2 mètres environ et la reculer sur la même distance.

L'IPCSR choisira de poser les questions de vérifications, (2 questions ciblées sur l'utilisation de la moto et une de premiers secours (questions identiques à celle en procédure B)) à ce moment ou lors de l'arrêt/départ en circulation. Un item sera ajouté dans la grille du CEPC.

De ce fait, le seuil de points pour obtenir son examen en circulation sera relevé.

Durant l'épreuve, l'IPCSR devra évaluer la trajectoire de sécurité, c'est-à-dire la position du candidat sur la chaussée que ce soit en ligne droite ou dans un virage.

Nous demandons à ce que les questions de vérifications ainsi que le projet de procédure nous soient communiqués afin éventuellement de l'amender. Nous demandons à la DSR de nous transmettre le calendrier de mise en œuvre de cette réforme.

Mme BOUSOUKA envisage de nous transmettre les questions de vérifications et le projet de procédure d'évaluation mi-juin. Rendez-vous est pris de se revoir le 2 juillet.

M. GILLODES nous indique que la réforme du permis moto se fera durant le premier trimestre 2020.

Points divers

Le SANEER a abordé d'autres points métier :

- Concernant l'ETM, les courriers de notifications ont été envoyés aux différentes sociétés ayant répondu à l'appel d'offre. Une banque de 600 questions sera livrée courant octobre 2019, 100 questions seront en diffusion publique mais ne seront pas utilisées par les OA.
- Un délai de transition de 6 mois permettra aux candidats déjà inscrits au moment de la mise en place du nouvel examen moto d'être dispensés de l'ETM.
- Pour l'ETG, 250 questions supplémentaires et 10 vidéos ont été ajoutés.
- Un ETG spécifique poids-lourd sera mis en place courant 2021.
- Le BRPCE doit nous transmettre le projet de discours d'accueil « allégé » des candidats en examen B.

Nous interpellons M. GILLODES sur les lenteurs rencontrées avec l'APEP.

M. GILLODES nous informe que le problème a été identifié, il s'agirait d'une mise à jour continue de la base pour la recherche locale. Ce problème sera résolu lors de la prochaine mise à jour de l'APEP prévue fin mai début juin 2019.

Rédacteurs :

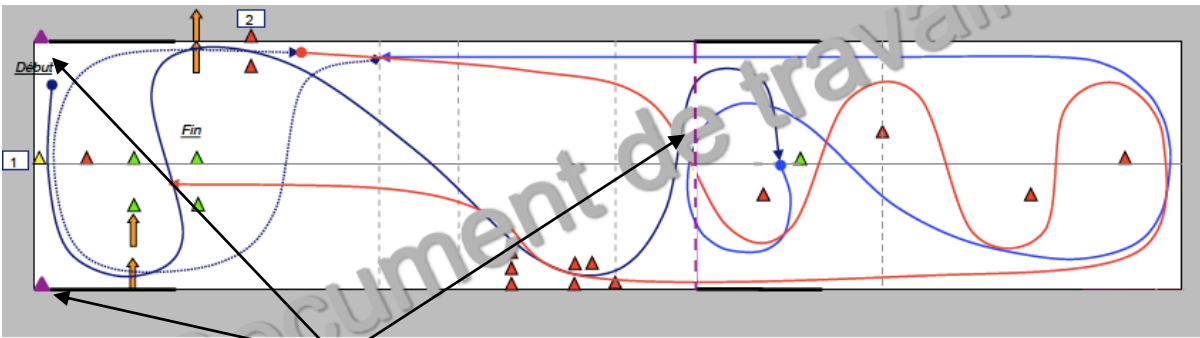
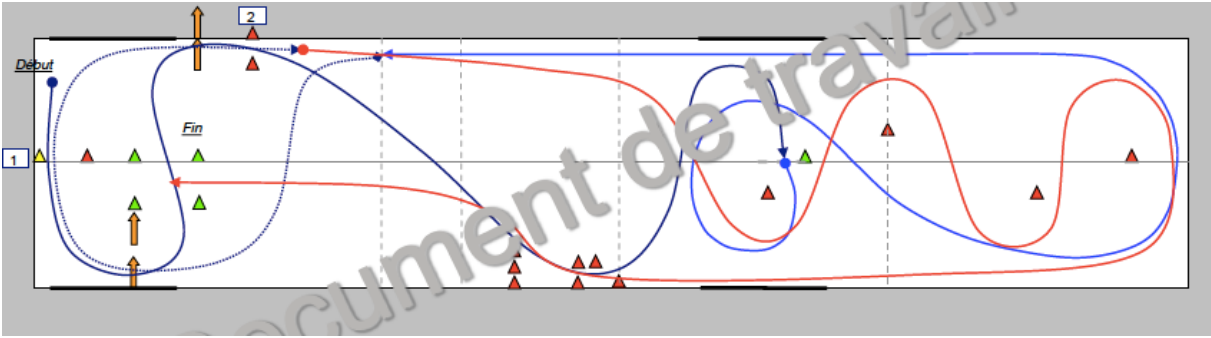
Martine FOLTZER

Olivier MACHELE



UNSA - SANEER
BP 2
91590 LA FERTE ALAIS





Modification demandée par le SANEER

— Allure lente
 — Freinage

..... Allure lente avec passager
 — Évitement